

## **Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du mardi 26 septembre 2017 - 20h**

Mme CHABANOLLE souhaite la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'aux habitants de Saint-Didier présents au Conseil.

### **1. Vérification du quorum**

Absents excusés :

Mr DUFAURE DE CITRES, donne pouvoir à Mr SALGADO

Mr GADRET, donne pouvoir à Mr LARGERON

Mr IFFLY, donne pouvoir à Mr RIOCREUX

Mme MANCINI, donne pouvoir à Mme REYNAUD

Mr MASSARDIER, donne pouvoir à Mr MOULIN

Mme PEVEL

Mme SABATTIER, donne pouvoir à Mme CHABANOLLE

### **2. Nomination d'un secrétaire de séance : Jean-Yves RIOCREUX**

### **3. Lecture des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

- Acquisition de barrières AGORA entrée du collège Jeanne d'Arc (4 944.00 € HT)
- Acquisition d'une machine de traçage pour terrain de football : ACL SPORT NATURE (459.39 €)
- Acquisition de matériel informatique école F. DOLTO : LDLC (1 491.33 € HT)
- Acquisition d'un panneau de basket école F. DOLTO : CASAL SPORT (303.33 € HT)
- Acquisition d'une plastifieuse et de 2 destructeurs papier : CD BURO (765.05 € HT)
- Travaux école F. DOLTO : luminaire + câbles informatique, salle de motricité : COLLARD TARDIEU (1 856.00 € HT)
- Travaux de sécurisation chemin de Randon : réalisation d'un mur de soutènement : Hervé MOINE (5 790.70 €)
- Travaux d'extension de l'installation chauffage Mairie : SEROCHIAN – BOUARD (5 795.00 € HT)
- Etude de sol pour le projet d'aménagement de la Halle : CELIGEO (1 660.00 € HT)

Pas de question

### **4. Tarif du contrat d'hivernage 2017-2018 pour les résidents**

Mr LARGERON rappelle le tarif depuis 2013 (120 €) passé à 140 € en 2016. 4 résidents caravane sont concernés. Proposition de maintenir le même tarif pour la saison 2017-2018

Pas de question, vote à l'unanimité.

#### **5. Participation 2017 OGEC : versement d'un 2<sup>ème</sup> acompte**

Le 1<sup>er</sup> acompte de 35 000 € a été versé le 3 mai 2017. Proposition de versement d'un 2<sup>ème</sup> acompte de 35 000 €.

Mr BRUYERE demande quel est le coût d'un élève de l'école de l'école publique. Mme CHABANOLLE répond qu'il n'a pas encore été calculé mais qu'il le sera d'ici à la fin de l'année.

Vote à l'unanimité.

#### **6. Modification de la demande de subvention DETR 2017**

Une demande a été faite pour des travaux au complexe sportif, par l'ancienne municipalité. La nouvelle municipalité décide de ne pas les programmer. Pour mémoire des travaux d'éclairage ont été réalisés, mais ils n'ont pas été inclus dans cette dotation.

A la place il est proposé de déposer une demande, pour la création d'une Maison des Associations, pour un montant de 210 300 € H.T., comprenant l'aménagement de la maison Bergeron et des accès. La demande doit être déposée avant le vendredi 29 septembre à la Sous-Préfecture.

Mr SALGADO précise que les subventions sont rares et qu'il faut aller les chercher, mais il trouve dommage de ne pas garder le projet précédent, justifié par un très mauvais état de la salle polyvalente.

Le projet « Maison Bergeron » était prévue pour désengorger le centre-ville. Le budget de St Didier ne permet pas d'entretenir le patrimoine existant, et avec l'acquisition de la Maison, on va recréer du patrimoine. C'est un choix « c'est l'histoire qui sanctionne les décisions » financièrement on aurait pu faire autrement.

Vote à la majorité – 5 abstentions.

#### **7. Modification de la demande de subvention Bonus bourg Centre auprès de la Région**

Cela correspond au même projet : transfert de la demande pour les travaux du complexe sportif, à la Maison des Associations.

#### **8. Choix du maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la RD 500 sur l'entrée nord de la commune de la RD 500**

Mr ROUSSET présente le projet. Les travaux se décomposent de la façon suivante :

- Restructuration des réseaux eaux pluviales, eaux usées, eau potable, basse tension, éclairage et télécom
- Travaux de voirie

3 entreprises ont déposé une offre :

Pour la restructuration des réseaux : FBI-ie : 15 000 € H.T. ; B INGENIERIE : 17 750 € H.T. ; be-ie : 17 250 € H.T.

Pour la voirie : FBI-ie : 12 000 € H.T. ; B INGENNERIE : 15 500 € H.T. ; be-ie : 14 250 € H.T.

L'entreprise FBI-ie est retenue, étant la moins-disante.

Mr SALGADO demande ce qui a été étudié dans ce projet, Mr Rousset répond que ce sont les trottoirs et ce tout ce qui va avec.

Mr SALGADO demande si une noue a été envisagée pour la circulation des piétons.

Mr MOULIN répond que ça a été envisagé en commission « Urbanisme », et que par rapport au projet initial, il va y avoir une extension des travaux de voirie, jusqu'au garage BONNEFOY, ce qui permettra de régler des problèmes de sécurité.

Il précise également qu'il va falloir supprimer la partie trottoir de droite en partant sur St Just. Il sera rendu impraticable pour les piétons avec peut-être un enrochement ou autre, mais pas de buisson pour faciliter le travail des employés communaux. La pose de barrières pour la sécurité des automobilistes est également envisagée. Ces travaux laisseront plus de place de l'autre côté de la chaussée. Pourquoi ne pas créer une piste cyclable ?

Mr SALGADO pose la question du revêtement et du financement de ce revêtement. Mr ROUSSET répond que sera fait par le département (bitume).

Mr MOULIN ajoute que même la ligne 20 000 V sera subventionnée pour enfouissement, alors qu'à l'origine ce n'était pas prévu.

Etude aussi avec ENEDIS de la question du transformateur.

Le gros poste concernera les eaux pluviales. Il est impératif d'éviter que trop d'eau descende sur le bourg (déroutement).

Vote à l'unanimité

#### **9. Décision d'une modification budgétaire N°2 sur le budget de la commune**

Achat d'un véhicule utilitaire Kangoo de 2015, 88 000 km, pour la somme de 8 100 € TTC

Il restait 3 273 € sur la ligne budgétaire correspondante ( C/21571)

La reprise du Kangoo s'élève à 200 €. Le Budget Primitif prévu était de 19 644 €. 16 371€ ont déjà été utilisés. La commune dispose donc de 3 200 €. Demande budgétaire de 5 000 € pour l'acquisition du véhicule.

Livraison le 27/09. 88000 km. Année 2015

Vote à l'unanimité

#### **10. Questions diverses**

- Transfert de compétence assainissement à la Communauté de Communes « Loire-Semène » au 01/01/18

Ce projet est issu de la loi NOTRe en 2015, qui prévoit le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement, à la Communauté de Communes.

Les communes ont possibilité de transférer la compétence assainissement au 01/01/18.

Le conseil communautaire a voté pour le transfert. Il y a eu 3 voix contre et 2 abstentions. Les communes doivent voter dans les 3 mois pour donner leur accord ou pas pour ce transfert. Un bureau d'études réalise des analyses sur les budgets, et fait des propositions vis-à-vis des diagnostics réseaux, et sur l'avenir par rapport à la gestion.

La Communauté de Communes doit avoir 9 compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Au cas où elle ne les aurait pas il y aurait perte de Dotation Globale de Fonctionnement de 187 000 € par an.

Mr SALGADO précise que la réponse sera fin décembre, puisque la Loi de Finances sort fin décembre. Il y a aussi possibilité de ne rien avoir.

Mme CHABANOLLE pense préférable de tenter le coup.

Mr SALGADO demande si les réseaux de Robert sont financés par la Communauté de Communes.

Mr MOULIN précise que c'est l'assainissement et le pluvial qui seront transférés. La commune n'aura plus la compétence, mais va continuer de gérer les dossiers un certain temps, particulièrement pour les dossiers déjà lancés. L'étude est faite pour savoir ce qui est transféré, et ce qui ne l'est pas par rapport au budget de la commune qui est déficitaire, et qui sera aussi transféré.

Malgré tout, les travaux sont indispensables, quel que soit celui qui finance.

Mr Salgado demande si la Communauté de Communes va percevoir les taxes de raccordement. Mr Moulin répond que ce n'est pas sûr, que c'est en négociation.

Le bureau d'études a recensé tout ce qui a été fait, ainsi que les projets jusqu'en 2020. Toutes les communes ont répondu.

Mr MOULIN conclut de manière optimiste sur ce dossier.

Mr SALGADO tient à préciser que s'il s'est abstenu au vote de la Communauté de Communes, c'est parce qu'il est directement concerné professionnellement, mais il ajoute que St Didier est très bon dans ce domaine, puisqu'elle est la seule commune à avoir un règlement d'assainissement. « Il faudra juste essayer d'être encore meilleur ».

Mr MOULIN espère que tout cela se fera dans une certaine honnêteté des communes, les unes envers les autres.

Mr ROMEYER souhaiterait la mise en place d'un cahier des charges commun.

Mme CHABANOLLE aimerait un diagnostic sur l'assainissement, pour savoir vraiment où on en est, car le précédent date, semble-t-il, de 2002.

Information est donnée par rapport au SIVOM : Mme PEVEL a été élue vice-présidente avec 5 voix sur 9. Mme CHABANOLLE souhaiterait en reparler au prochain Conseil, lorsque Mme PEVEL sera présente.

Mr MOULIN relate les conditions du vote, avec l'opposition très forte de la Seauve à la prise de compétence assainissement, soutenu par le vote contre de Mme PEVEL. Les élus de St Didier étaient eux favorables.

Mr BRUYERE fait remarquer que c'est une partie du Conseil qui l'a élue.

Mme BALLOT précise que c'était et que ça reste, dans le souci d'ouverture et de travail collectif.

Mr SALGADO ajoute que les élus locaux sont en voie de disparition, et qu'ils s'attachent à des petites choses qu'ils gèrent, des choses que la collectivité a du mal à mutualiser, à partager. Il faut arriver à proposer une compétence nouvelle qui fonctionne, et qui soit acceptée par tous.

Mr MOULIN précise que les élus de la Seauve sont entrés dans la Communauté de Communes parce qu'ils n'avaient pas le choix, qu'ils étaient tenus d'y entrer.

- Mme BALLOT Informe de la création d'un groupe de travail extra-municipal, autour de la culture (information de la part de Mme SABATTIER), avec pour objectif l'accompagnement des animations autour de la culture, la recherche de soutiens, d'appuis. La première réunion aura lieu le 28/09 à 20h.

- Mme CHABANOLLE informe le Conseil que la commune a recruté Mr Jean-Luc SABOT en Contrat Aidé de type CUI-CAE du 02/05/16 au 01/11/16, renouvelé jusqu'au 02/11/17. Pas de possibilité de renouvellement. Il est proposé de le nommer adjoint technique à la fin de son contrat aidé, soit le

02/11. Mme CHABANOLLE ajoute qu'il n'est pas utile de délibérer, puisque le poste est vacant depuis le départ de Mr Michel CHAPELON en retraite depuis le 01/09/16.

Côté financier, le coût du contrat aidé était de 1 669.96 € avec une aide de 922.20 € par mois. Il restait 747.67 € à la charge de la commune. Aujourd'hui le coût sera de 2 443.76 € soit une différence mensuelle de 1 696.09 €.

- L'Office Notarial est à vendre. Il y a possibilité de l'acheter. Une réflexion est engagée autour d'un projet. Ce point sera à l'ordre du jour du prochain Conseil.

- Mise en ligne des enregistrements audios du Conseil. Mail de Mme PEVEL qui a écouté les enregistrements, qui a apporté des corrections aux procès-verbaux, et qui les fera passer.

On continue de faire les enregistrements, ils servent uniquement à la rédaction des procès-verbaux. Mme CHABANOLLE lit l'article 27 du Règlement Intérieur : « Les séances publiques du Conseil Municipal sont enregistrées et donnent lieu à l'établissement du procès-verbal de l'intégralité des débats sous forme synthétique dans un délai maximum d'un mois ».

Proposition du Conseil Municipal : ne pas mettre sur le site internet les enregistrements audios et de faire des procès-verbaux synthétiques.

- EPAHD remplacement de la Directrice. 4 entretiens de postulants sortis de l'école. 2 ont dit non, les 2 autres n'ont pas encore donné de réponse. Au cas où le poste ne serait pas pourvu, l'offre sera promulguée en octobre, au niveau national. L'intérim sera alors assuré par Mr CURA, Directeur de l'EHPAD de Tence.

- Mme DELLE-VEDOVE informe que la « Semaine Bleue » se déroulera du 2 au 6 octobre 2017, à partir d'un programme d'animation sur la commune, ouvert à tous, pas seulement aux retraités et personnes âgées. Le thème reste le même : « à tout âge faire société » Ce sont des rencontres intergénérationnelles.

- Mme BALLOT informe de la 2<sup>nde</sup> réunion du Conseil Municipal des Adolescents qui aura lieu le 13/10.

- Mr LARGERON confirme la date de la réunion « bilan du camping » le 10/10 à 19h.

- Mr BRUYERE présente ses félicitations à Mr CIGIOTTI, pour son élection de sénateur du Département.

Fin du conseil à 20 h 45

Madame le Maire,

M. CHABANOLLE.